

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **08 avril 2019****Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>06</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>06</b>
<b>Exprimés</b>	<b>06</b>
<b>Pour</b>	<b>06</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

**Pouvoirs** : M. Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

**Excusés** : M. Julien MOURLON

**Absents** : M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

**Date de convocation** 30 mars 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

## ***Objet : Approbation du compte administratif du budget atelier 2018***

Le conseil municipal, sous la Présidence d'Alain GRASS, délibérant sur le compte administratif du budget atelier de l'exercice 2018, dressé par Alain BUJADOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 072.21 €		12 941.99 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	4 915.42 €	2 622.70 €	0.00 €
<b>Totaux</b>		<b>10 987.63 €</b>	<b>2 622.70 €</b>	<b>12 941.99 €</b>
Résultats de clôture		10 987.63 €		10 319.29 €
Restes à réaliser				
<b>Totaux cumulés</b>		<b>10 987.63 €</b>		<b>10 319.29 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>10 987.63 €</b>		<b>10 319.29 €</b>

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.